



Ref : CA2017/26

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2017**

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MISE EN PLACE  
D'UN COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **24 mars 2017** réuni sous la présidence de **Madame Hélène VELASCO-GRACIET**,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3 ;*

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 relative aux droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne, et notamment l'article 11-3 desdits statuts,*

➤ *Le quorum étant atteint ;*

➤ *Entendu l'exposé de Madame Linda Lawrance, vice-présidente déléguée aux ressources humaines de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ **APPROUVE la mise en place d'un comité d'éthique et de déontologie:**

▪ chargé de rédiger une charte permettant de rappeler l'essentiel des règles en vigueur et qui concernent l'ensemble des personnels, de préciser les droits et devoirs de chacun dans l'exercice de ses missions et les droits et devoirs de l'employeur ;

▪ comprenant les membres mentionnés selon proposition présentée au CA du 27 janvier 2017:

- 4 représentants des listes politiques :

dont 2 membres de la liste Tempo (1 élu du CAC et 1 non-élu dans les conseils centraux)

dont 2 membres de la liste Montaigne (1 élu du CAC et 1 non-élu dans les conseils centraux)

- 5 représentants des organisations syndicales (1 par syndicat élu au CT)

- 2 représentants Etudiants du CA

- Le ou la référent-e de l'établissement à l'intégrité scientifique.

et prévoyant notamment la participation de la DRH participera aux travaux du Comité.

Le comité élira en son sein un président.

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 24 mars 2017.*

Nombre de membres présents	<b>22</b>
Nombre de membres représentés	<b>09</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>31</b>
Nombre de votes pour	<b>19</b>
Nombre de votes contre	<b>12</b>

La Présidente,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le: 30/03/2017

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le: 27/03/2017